



## Cui pour les plus de 50 ans

Par **hasting**, le **14/01/2013** à **20:56**

Je vais avoir 54 ans en mars. Je viens de signer un cui de 9 mois au 01/01/2013. Je travaille avec ce type de contrat depuis novembre 2009. La question est la suivante: je me suis réinscrite en tant que demandeur d'emploi en fournissant le double de mon contrat à Pole Emploi établi entre mon employeur et le Conseil Général. Mes précédents contrats étaient établis entre mon employeur et Pole Emploi. Pole emploi me dit que je peux percevoir à la fois mon salaire de 660,00 euros net et mes allocations chomages, cela est-il possible car je leur ai téléphoné 3 fois afin d'avoir une réponse satisfaisante à cette question mais impossible d'en avoir une tout à fait valable car ils restent évasifs? Pouvez-vous me renseigner sur ce sujet, merci?